

INSCRIPTION A LA FOIRE PHOTO 2015

NOM Prénom

N° Rue

Code Postal Ville

N° Tél.:

Email

RENSEIGNEMENTS A COMMUNIQUER OBLIGATOIREMENT

Pour les professionnels: N° R. C

Ville

Pour les particuliers, pièce d'identité (CNI / Passeport)

N°

Délivrée le : par :

Réservation de mètre (s) x 17 € =

Réservation de plateau (x) repas x 12 € =

Total = €*

* Somme à joindre par chèque à l'ordre du Club Photo de VARADES.

J'ai pris connaissance du règlement et je signe

Date
Signature précédée de la mention : " Lu et approuvé "



*Tout bulletin non accompagné du chèque ne sera pas pris en compte

Si vous avez des suggestions pour votre emplacement, merci de les préciser, ci-dessous. **Nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.**

Produit(s) présenté(s) : PHOTO CINÉMA

Appareils / Boîtiers Objectifs Revues

Documentations Photos Accessoires

Autres :

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner **impérativement** accompagné du règlement par chèque à :

PHOTO CLUB de VARADES – 41, Rue des Ecoles - 44370 VARADES

Réservation : ☎ 02.40.96.74.53 - 06.83.41.20.68

@ contact@photoclubvarades.fr

Les inscriptions clôturées seront d'abord triées en priorité jusque dans la limite des places disponibles. Une réservation ne remplace pas une inscription

20^{ème} FOIRE MATÉRIEL PHOTO - CINÉ - IMAGE

Dimanche 26 avril 2015 à VARADES (44)

Règlement :

1) – **ORGANISATION** : Club photo de Varades – **LIEU** : Espace Alexandre GAUTIER à **VARADES le dimanche 26 avril 2015 de 9 heures à 18 heures**. L'installation des exposants se fera la veille à partir de **17h** jusqu'à 20h et le matin même de 7 heures à 9 heures. *(Pour des raisons évidentes d'organisation, nous vous demandons de respecter cet horaire de 17h. Merci.)*

2) - Les emplacements seront attribués par les organisateurs à raison de **17 euros le mètre linéaire** (Tables profondeur 0,80 m installées par les organisateurs), **les demandes de réservation de tables ne seront valables que si elles sont accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de: CLUB PHOTO 44370 VARADES.**

3) – **LA DATE de CLÔTURE DES INSCRIPTIONS est fixée au 12 Avril 2015**, passée cette date, les dossiers en retard ne seront traités que dans la limite des emplacements disponibles. Les exposants seront comptabilisés par ordre d'inscription. Ceux, auxquels il ne pourra être attribué d'emplacement seront intégralement remboursés à la date de clôture des inscriptions et aucune compensation ne pourra être réclamée. Les frais d'inscription seront encaissés le lendemain de la manifestation.

4) - La foire est ouverte aux exposants professionnels sous réserve qu'ils justifient de leur activité: n° RC. Ils s'engagent à ne vendre que des produits d'occasion et de collection à l'exclusion de tout matériel neuf.

5) - La foire est ouverte aux exposants particuliers dans la mesure où ils s'engagent à n'exposer que des produits d'occasion et de collection leur appartenant.

6) - Chaque exposant est responsable des objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire.

7) - Les Exposants particuliers ne sont autorisés à participer aux ventes au déballage que deux fois par an au plus. Déclaration sur l'honneur (article R. 321-9)

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou détérioration d'objets présentés par les exposants.

8) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à leur avis troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation ou qui ne respecterait pas les règlements en vigueur.

9) – **Chaque exposant est tenu de ne pas fermer son stand avant l'horaire prévu par les organisateurs, soit minimum 18h**

Les membres du Photo Club de Varades

